

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 2648**

LE 2 SEPTEMBRE 2025 À 18 H

**À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil a adopté par résolution, à sa séance ordinaire du 18 août 2025, le projet de règlement portant le numéro 2648, soit :

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2648 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 2226 AFIN
D'ASSUJETTIR LES ZONES H-02-417 ET H-02-469 À CE RÈGLEMENT »**

L'objectif de ce projet de règlement vise à modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la manière à assujettir les zones H-02-417 et H-02-469 à ce règlement, et ce, en adoptant des dispositions particulières pour ces zones.

Plus particulièrement pour ces zones, le Règlement n° 2226 est modifié afin de spécifier :

1. Les interventions assujetties, soit :

- la construction d'un nouveau bâtiment principal ou d'un garage privé attaché;
- l'agrandissement, la rénovation, la modification ou la transformation extérieure d'un bâtiment principal ou d'un garage privé attaché;
- l'abattage d'arbres ainsi que l'aménagement des aires de stationnement.

2. Les objectifs et critères d'évaluation applicables, soit :

- l'organisation spatiale et l'implantation des bâtiments;
- l'architecture;
- l'aménagement de terrain.



AVIS PUBLIC est aussi donné de ce qui suit :

QU'une assemblée de consultation publique concernant ce projet de règlement aura lieu le **mardi 2 septembre 2025, à compter de 18 h**, au 2^e étage de l'édifice Jacques-Racicot du 3025, boulevard de Tracy,

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, le maire suppléant ou tout autre membre du conseil désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet,

QUE ce projet de règlement et les descriptions exactes et illustrations par croquis des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 21^e jour d'août 2025.

Le greffier,

Le gremier,
Wendy Sullivan

René Chevalier